

nombre de 441 polices en vigueur pour \$523,000. Elle a perçu de ses membres \$4,315; elle a eu un décès pour lequel elle doit \$3,000.

## COMPTES-RENDUS

### CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Le conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, réuni vendredi le 9 novembre, sous la présidence de M. H. Laporte.

Étaient présents, MM. Rolland, Boivin, Perreault, Haynes, Shallow, Parizeau, Catelli, Contant, Fortier, Langlois, Lefebvre, Dr. Brisson, Côté et autres.

Après la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, M. Parizeau, M. P. P., attire l'attention de la chambre de commerce sur la culture de la betterave à sucre et présente une résolution à l'effet de demander au commissaire d'agriculture, l'honorable M. Beaubien, d'écrire à tous les cercles agricoles de la province et de leur demander quelle est la quantité de terre disponible à la culture de la betterave dans les différents comtés de la province.

Cette résolution sera présentée.

M. J. H. Lefebvre, ingénieur civil, donne lecture d'un travail sur l'industrie de la pulpe en Canada et sur les désavantages contre lesquels cette industrie doit lutter.

A la suite de cette lecture, les deux résolutions suivantes ont été adoptées sur proposition de M. Rolland, seconde par M. Haynes :

Considérant que les droits dont le tarif des États-Unis frappe l'importation de la pulpe de bois ferment pratiquement le marché américain aux produits des moulins à pulpe du Canada ;

Considérant que par suite de l'imposition de ces droits, l'exportation de la pulpe du Canada aux États-Unis a pratiquement cessé, au grand détriment de plusieurs établissements canadiens, qui avaient été organisés en vue de cette exportation.

Considérant que l'approvisionnement de bois à pulpe aux États-Unis diminue rapidement, sera bientôt absolument inutilisable et que pour alimenter leur industrie, les Américains sont dans la nécessité absolue de se procurer leur bois au Canada.

Considérant que l'avenir de l'industrie de la pulpe et du papier aux États-Unis, dépend des conditions que nous ferons aux Américains et que, par conséquent, nous sommes sous ce rapport maîtres de la situation ;

Considérant qu'avec le bois qu'ils viennent chercher dans notre pays, les Américains fabriquent le papier qu'ils exportent en Angleterre, en Australie et même au Canada, réalisant sur la transformation de ce bois en papier des profits dont notre pays pourrait bénéficier, si nous prenions les moyens de mettre fin à cette anomalie ;

Résolu que dans le but d'encourager le développement de l'importante industrie de la pulpe dans ce pays, il est du devoir des gouvernements provinciaux, particulièrement de celui de Québec, d'abolir ou au moins de diminuer les droits de coupe sur les bois employés pour fabriquer la pulpe dans le pays et de les augmenter sur les bois de

pulpe coupés pour l'exportation aux États-Unis ; ces droits, tout en étant un obstacle à l'établissement de moulins à pulpe, ne sont cependant pas assez élevés pour empêcher le déboisement de nos forêts par les Américains et nous permettre de lutter avantageusement avec eux, vu le droit d'importation qu'ils imposent sur notre peuple.

Que copie de cette résolution soit transmise au gouvernement de Québec avec prière de prendre les mesures requises pour y donner suite.

Une seconde résolution conçue dans les mêmes termes a été adressée au gouvernement fédéral.

Des remerciements sont votés au conférencier, puis les Messieurs suivants sont proposés pour admission comme membres de la chambre : Philippe Hébert, artiste ; C. E. Carbonneau, M. Richer, L. A. Boyer, Léon Archambault et E. Shea.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal, (Board of Trade) a eu lieu mardi le 13 novembre.

Étaient présents MM. W. W. Ogilvie, président, au fauteuil ; James A. Cantlie, John Torrance, J. D. Rolland, A. A. Thibaudeau, Edgar Judge, John Baird, F. J. Hart, D. L. Lockerby, John McKergow, D. A. McPherson, David Robertson et Chas. F. Smith.

L'Association des Epicuriers de gros fait son rapport sur la question qui lui a été référée. Elle constate que, en effet, le département des douanes exige le paiement des droits *ad valorem* pour les marchandises achetées en douane en Angleterre, sur le prix courant de la marchandise droits payés en Angleterre au lieu du prix de la marchandise en douane ; en vertu de la loi qui dit que le droit sera exigé sur le prix courant du marché d'où se fait l'importation directe. Cette disposition a pour but de stimuler l'importation directe des pays de production ; mais comme, par exemple pour les raisins secs en hiver, il est impossible d'importer directement des pays de production, il devrait y avoir une exception dans certaines circonstances.

Le conseil adopte ce rapport et donne instruction au secrétaire d'écrire au gouvernement à ce sujet.

Sur proposition de M. D. A. McPherson, M. Frank S. Meighen est admis membre de la chambre.

### UNION DES COMMIS MARCHANDS

Les élections de cette société, ont eu lieu samedi dernier, et les officiers suivants ont été élus pour le semestre présent :

MM. J. E. Lafontaine, président ; E. Beaudry, 1er vice-président ; J. U. Perreault, 2e vice-président ; L. J. Prud'homme, sec.-arch., réélu. Asst.-sec.-arch., A. L. Mackhelt ; trésorier, D. Séguin, réélu ; asst.-sec., U. Pagé ; sec.-correspondant, Geo. Marcotte ; 1er com.-ord., A. Granger ; 2e com.-ord., A. St-Germain ; bibliothécaire, O. Nolin ; asst.-bibliothécaire, J. A. Bastien.

D'après le rapport du trésorier qui est très satisfaisant, ils nous font plaisir de constater que la Société est en voie de prospérité, nous n'avons eu que sept malades et aucun décès, ce qui démontre que la classe des commis-marchands, si elle le veut, peut rivaliser avec n'importe quelle autre société de

bienfaisance, et est devenue très forte, car d'après ses nouveaux règlements, l'Union des Commis-Marchands donne les mêmes bénéfices quant aux malades et héritiers, que donnent les autres sociétés, aussi fait-elle un appel à tous les commis de toutes branches de commerce ainsi que de bureaux, etc., à se joindre à elle, comme par le passé. L'entrée est gratuite encore pour quelques mois, sauf l'examen médical.

L. J. PRUD'HOMME,  
Sec.-arch.

Montréal, 12 nov. 1894.

## NOTRE NUMÉRO D'AUTOMNE

### CE QU'ON EN PENSE DANS LE PUBLIC

Très joli le Numéro Spécial d'automne du PRIX COURANT. Il fait honneur à l'esprit d'initiative et de progrès de MM. A. et H. Lionais qui ont réussi, en 12 mois de temps, à augmenter leur nombre d'abonnés de 1,050 à 2,150.

Le 1er septembre 1893 ils avaient 29 abonnés à Québec ; le 7 septembre 1894, ils en comptaient 688. Résultat magnifique et qu'aucun journal commercial n'a jamais obtenu en si peu de temps.

Ce numéro spécial contient, en plus de la matière ordinaire du journal, un grand nombre d'articles spéciaux d'actualité qui seront lus avec profit par tous ceux qui s'intéressent au mouvement industriel et commercial du pays.

Nos remerciements aux éditeurs pour leur gracieux envoi et nos sincères félicitations.—*Le Canada*.

### DE LONG & SEAMAN, Merchants

COMMISSION, SHIPPING

Boston, le 20 Octobre 1894.

A. LIONAIS ECR.,  
Montréal

Mon cher Alfred,

Mes félicitations sur le numéro spécial du PRIX COURANT. C'est on ne peut plus complet. Les affaires en général doivent profiter énormément des avantages de la publication d'un journal si bien informé. Je suis heureux de voir les progrès énormes que le journal fait tous les jours.

Tout à toi,

J. W. LESPÉRANCE

Le numéro spécial d'automne du PRIX COURANT a fait sensation, ce matin, dans les cercles commerciaux ; il fait les plus grands honneurs à ses éditeurs et rédacteurs. Nous trouvons une grande variété d'articles de grande actualité qui seront lus avec intérêt par tous les hommes de progrès.

Le PRIX COURANT a, pour la circonstance, revêtu une brillante toilette d'automne qui lui sied à ravir. C'est splendide.

En feuilletant cette volumineuse publication, nous y relevons les noms les plus marquants du commerce canadien : le PRIX COURANT jouit d'un brillant patronage. Ses progrès sont, d'ailleurs, uniques dans les annales du journalisme commercial. De 1,050 abonnés, le 1er de septembre 93, ce journal est arrivé, en douze mois à 2,150 abonnés ! "Toujours en avant !" telle est la devise du PRIX COURANT.—*La Minerve*.